

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION ANIMATION TERRITORIALE DU CNIG DU 22/06/2016

Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 22/06/2016.

Ordre du jour :

1. Présentation du Géoportail de l'urbanisme et échange avec les plateformes régionales sur la thématique de l'urbanisme (Frédéric TAHIER, Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, DHUP),
2. Etat d'avancement du projet GeObs, analyse de la gouvernance, du contenu et des usages des Infrastructures de Données Géographiques (IDG) françaises (Matthieu NOUCHER, CNRS),
3. Mise en œuvre de la Base Adresses Nationale (BAN) et relations avec le niveau national, vu du niveau régional et infra (Christine ARCHIAS, Réseau des CRIGE – AFIGEO),
4. Evolution des Infrastructures Régionales de l'Information Géographique après les changements de périmètres des régions (Tous, Tour de table des régions),
5. Divers.

Documents joints :

- Les présentations sont accessibles sur http://cnig.gouv.fr/?page_id=657

Prochaine réunion de la commission : à déterminer en salle Arago à l'IGN.

Liste de diffusion :

Participants – Organisme	
Philippe Mussi, président de la Commission AT Benjamin Chartier (Neogéo) Bruno Iratchet (Réalia) Cédric Ansard (Région Hauts de France) Christine Artico (Région PACA) Daniel Belon (FNCCR) Frédéric Tahier (DHUP) Joël Tignon (Région Hauts de France) Laurent Pigache (SIG-LR) Loïc Watier (PIGMA) Marc Leobet (MEEM/CGDD/DRI/MIG) Marie-Christine Schott (Région Grand Est) Marie-Neige Lebourg (Cerema Ouest) Maurice Burac (GéoMartinique) Matthieu Noucher (CNRS) Michel Segard (IGN-DPC) Nathalie Marthe-Bismuth (MEEM/DGALN)	Olivier Dissart (MEEM/MIG) Olivier Floret (GIP Recia GéoCentre) Pascal Lory (IGN appui CNIG) Pierre-Alban Bonin (CGET) Pierre Trilles (région LRMP) Pierre Vergez (IGN appui CNIG) Suzanne Nicey (GeoBourgogne) Vincent Deshoux (Geopal Gigalis) Xavier De Neeff (Rhône-Alpes) Yves Riallant (Afigéo) <i>en audio</i> <i>Christine Archias (CRIGE PACA)</i> <i>Elodie Robinet (Soluris)</i> <i>Ingrid Brugioni (GéoMayenne)</i> <i>Romain Buchaut (CRIGE PACA)</i> <i>Stéphane Mevel-Viannay (Région Bretagne)</i>
Personnes à informer : Liste Commission-AT_CNIG	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	24/06/2016	Les participants.	Commission Animation Territoriale.
Validation	01/07/2016	P.Mussi	Président

Compte rendu synthétique :

1. Présentation du Géoportail de l'urbanisme (GpU) et échange avec les plateformes régionales sur la thématique de l'urbanisme

Par Frédéric TAHIER (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, DHUP)

Présentation de la version 2 du Géoportail de l'urbanisme, version déployée auprès des services déconcentrés du ministère et des collectivités territoriales depuis la mi-avril 2016. 6 DDT et DREAL ont été associées à la phase de test.

Les DDT ont reçu des consignes sur leur rôle d'assistance de premier niveau pour les collectivités, ce qui s'ajoute à un rôle de transmission des documents en leur possession.

Le ministère a souhaité également échanger et recueillir l'avis des IDG à propos des services proposés par le GpU ainsi que sur les perspectives d'évolution du Géoportail de l'urbanisme pour ce qui concerne sa version 3.

Par exemple, avec l'arrivée du WFS2.0, en plus des flux ATOM, un accès à la documentation pourra être développé. En effet, si on peut alimenter le GpU avec les données de toute une région, il est pour l'instant impossible de les télécharger à cette échelle. Les flux WMS de consultation sont accessibles, mais uniquement par commune.

Les DDTM ont en réalité des profils très variés. Certaines ont pris la main sur le GPU, d'autres n'y jouent aucun rôle. Elles ont une communication autonome et qui fait parfois l'impasse sur les IDG : elles sont libres d'agir, du moment qu'elles aident les collectivités. Elles ne sont pas censées avoir de responsabilité vis-à-vis du Géoportail de l'urbanisme au-delà du premier versement.

Remarques :

L'organisation retenue au niveau DDT ne facilite pas le positionnement des plateformes régionales, elles ne peuvent avoir une stratégie globale vis-à-vis des DDT. Elles doivent s'adapter au cas par cas.

Les IDG sont pourtant un point de passage obligatoire reconnu par les autorités, puisque les données qu'elles collationnent doivent alimenter les observatoires au niveau régional.

- Les IDGs sont attendues concernant une participation à la dématérialisation des documents d'urbanisme conformément aux standards. A ce propos, le nouveau contenu des réglementations PLU y sera ajouté très prochainement. La structure du standard de données ne sera pas affectée, les modifications intervenant plutôt dans le contenu du règlement écrit.
- Les IDGs ont clairement un rôle d'animation à jouer. Si cela n'était pas le cas, des bureaux d'études pourraient se substituer à leur action, mais à un coût beaucoup plus élevé.

- Les IDGs peuvent s'appuyer sur les départements qui sont un niveau intermédiaire idéal dans de nombreux cas. Néanmoins, la question du positionnement des IDG dans le dispositif d'animation régionale est posée au regard de leur moyens humains et techniques ainsi que des missions qui leur sont confiées. Il n'y a donc pas de schéma général, mais bien des cas particuliers qui posent dès aujourd'hui la question des territoires sans animation régionale ou en faiblesse.

Le validateur des données par rapport au standard, créé en région ouest, ne se pose pas en concurrence avec celui du GpU. Il est rappelé que le code source du validateur du GpU est en libre accès pour les plateformes, qui peuvent ainsi l'adapter à leurs besoins. Il est rappelé la recommandation relatives aux marchés de numérisation de documents d'urbanisme, d'inclure une clause pour exiger des bureaux d'étude un rapport de conformité édité par l'outil de validation du GPU afin d'avoir un produit final de qualité.

2. Etat d'avancement du projet GeObs, analyse de la gouvernance, du contenu et des usages des Infrastructures de Données Géographiques (IDG) françaises

Par Matthieu NOUCHER (CNRS) Laboratoire PASSAGES-Bordeaux (UMR5319)

GÉOBS : Les IDG dans la gouvernance informationnelle de l'environnement.

Le projet de recherche GEOBS (2015-2017) vise à analyser la circulation de l'information géographique numérique sur l'environnement à travers le décryptage de la gouvernance, du contenu et des usages des Infrastructures de Données Géographiques. Il a été décidé de s'arrêter à l'échelon régional et national, et de ne pas prendre en compte l'échelon départemental.

L'approche méthodologique mise en œuvre mobilise des entrées plurielles : enquête auprès des coordinateurs, enquête auprès des usagers, analyse de discours des sites éditoriaux, étude de cas, explorations statistiques des géo catalogues.

A propos de ces derniers, plusieurs analyses envisagées initialement se sont révélées finalement impossibles à mener du fait de la piètre qualité des métadonnées. A titre d'exemple, le champ « Généalogie », envisagé une source d'analyse potentiellement riche, s'est révélé inexploitable, car mal rempli.

L'étude permet aujourd'hui de proposer une vue d'ensemble du partage de données géographiques en l'explorant sous quatre dimensions :

- l'accessibilité des données,
- la mise en réseau des outils,
- la mise en réseau des acteurs,
- l'équité informationnelle des territoires.

Pour chacune de ces dimensions, les analyses distinguent la théorie (le discours des coordinateurs) de la pratique (la réalité pour les usagers). D'autres dimensions sont en cours l'exploration.

Un travail de fouille des métadonnées permet d'analyser la cohérence entre les objectifs des IDG et les contenus, en particulier sur le caractère réutilisable ou non des données. Il est prévu d'utiliser GeoCat pour faire des tests sur les liens.

L'équipe de recherche a choisi de retenir dans son corpus, 45 plateformes (en se focalisant sur les échelons national et régional) et en analysant leurs différentes appropriations de la notion « d'infrastructure de données géographiques ». Sur ces 45 structures actives, 35 disposaient, début juin, d'un service web de catalogage CSW (Catalog Service for the Web) opérationnel. 132 pôles métiers actifs ont été recensés.

Remarques des participants sur les déploiements et évolutions des IDG :

- Elles ont été créées pour remplir des besoins d'utilisateurs en manque d'interlocuteurs. Leur croissance a pu sembler anarchique alors qu'elle est certainement symptomatique des spécificités de chaque territoire,
- Le déploiement qui les attend ne pourra se passer d'une seconde étape, dite de rationalisation du contenu et d'amélioration de la qualité, qui appelle sans doute ce type d'étude au préalable,
- Pour satisfaire la problématique de l'équité informationnelle des territoires, il faudrait aussi pouvoir analyser pourquoi de larges zones n'ont pas été propices à leur apparition.

Ce projet de recherche, aujourd'hui à peine à mi-parcours, est encore dans une phase exploratoire. Une généralisation des analyses testées sur les métadonnées de quelques IDG est en cours. Par ailleurs, une enquête nationale sur les usages sera lancée début 2017. Les résultats consolidés sont prévus pour fin 2017 / début 2018.

D'autres aspects ont été évoqués :

- Le lien important avec data.gouv.fr dans le graphe du moissonnage et les plateformes open data qui portent des données géographiques,
- La légitimité à limiter l'analyse aux données géographiques dans une perspective de gestion de données de service public au niveau régional et local,
- Au-delà du contexte français, enjeux européens ou supra (Digital Earth).

3. Mise en œuvre de la Base Adresses Nationale (BAN) et relations avec le niveau national, vu du niveau régional et infra :

Par Chistine Archias (Réseau des CRIGE – AFIGEO)

Résultat d'une récente réunion du réseau des CRIGE, la présentation expose les questionnements des IDG en vue de provoquer une réaction salutaire des partenaires de la BAN en 2013.

Après les accords BAN et le « BAN Tour », démonstration mobile au cœur des régions, qui a permis de sensibiliser de nombreux acteurs autour du produit Adresse, les réunions « Open LAB » ont été les dernières actions positives d'un projet qui s'est

essoufflé aussitôt après. En effet, si l'accès au site adresse.gouv.fr est aisé, ainsi que le processus de signalement, par contre celui qui devrait permettre les remontées des bases locales s'avère bien trop complexe. Il est désormais démontré que ses utilisateurs potentiels (les collectivités) le perçoivent comme un obstacle. De plus l'outil en place ne permet aucune traçabilité sur l'emploi des données versées.

La conséquence automatique de cet état de fait est que le flux potentiel des informations provenant des communes se redirige immédiatement vers data.gouv.fr et la BANO. OSM qui a mis en place un accès immédiat et fait une communication importante sur cette possibilité.

La question de la maîtrise d'ouvrage, ou du pilotage, illisible jusque-là, est à nouveau posée. Beaucoup de questions se posent sur le jeu des acteurs qui affecte la coordination et l'animation du projet :

- Quel est le niveau de collaboration coordination entre ETALAB et l'IGN ?
- Quel rôle de La Poste et de l'Insee, apparemment non concordants avec la BAN ?

Localement, les actions non coordonnées et sans complémentarité de la Poste et surtout de l'INSEE avec les actions engagées par les IDG-R et IDG-D fragilisent les projets autour de l'Adresse. Sans une cohérence et un consensus national fort avec l'ensemble de ces acteurs, le dispositif BAN se discrédite.

Des réponses claires et opérationnelles sont attendues de toute urgence par les IDG qui sentent que leur rôle de coordinateur pourrait disparaître des usages dans ce domaine. Une lettre a déjà été écrite par le CRIGE PACA à ce propos à la directrice d'ETALAB.

Remarques :

- Il faut noter la complémentarité des Commissions Donnée et Animation Territoriale qui peuvent aborder ce sujet BAN sous 2 angles pertinents,
- Il est rappelé que la BANO n'est pas complètement OSM et que les données ouvertes qui y sont versées pourront rejoindre aussi la BAN,
- Pour la BAN, un Co-pilotage avec le CNIG avait été envisagé et pas mis en œuvre. C'est peut-être l'orientation à suivre désormais.

4. Tour de table sur l'évolution des Infrastructures Régionales de l'Information Géographique après les changements de périmètres des régions

Dans certaines régions agrandies, c'est le statu Quo et des études sont cours :

- Auvergne Rhône Alpes : en attente d'interlocuteurs politiques,
- Aquitaine : les autorités n'ont pas statué.

Sur d'autres, la plateforme va simplement étendre territorialement son activité :

- Grand-Est : choix d'un nouvel outil en vue d'une plateforme élargie,
- Bourgogne-Franche-Comté : pas de plateforme hors Géo Bourgogne.

Mais une redistribution des tâches peut être à l'ordre du jour :

- Languedoc-Midi-Pyrénées : séparation entre une plateforme dédiée aux services de l'Etat et une plateforme gérant d'autres services et activités.

Parfois une plateforme unifiée est en sérieuse préparation :

- Hauts de France : démarche d'harmonisation des outils entre les 2 ex-IDG,
- Normandie.

Pour quelques régions il n'y a aucun bouleversement notable :

- Centre-Val de Loire : l'Etat s'est quand même retiré des financements,
- Martinique : avec la création d'un nouveau portail.

Sinon, la situation peut-être propice à des réorientations de l'activité :

- PACA : nouveau modèle économique en vue, orienté vers l'open data,
- Géo Bretagne : création d'un pôle métier grande échelle,
- Pays de Loire : la vocation initiale orientée INSPIRE va être redirigée vers la demande des utilisateurs, Pour assurer la promotion des usages et développer des services.

5. Divers

Etude SIGLR d'impact économique d'une IDG en région.

Une synthèse de l'enquête a été mise à disposition de tous les acteurs de l'information géographique. Elle est aussi accessible sur le site du CNIG :

http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/06/Synthese_IDG_LP_2.pdf

Des retours sont attendus jusqu'au 30 juin 2016.

Un rapport approfondi sera bientôt mis à disposition à l'adresse suivante :

<http://www.siglr.org/groupe-d-e-travail/mutualisation.html>